



**PROGRAMME D'APPUI A LA JUSTICE
EN RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI**

2^{ème} Rapport intermédiaire

Pour la période du 14 février 2021 au 13 février 2022

Table des matières

1	<i>Résumé et contexte</i>	4
2	<i>résultats concrets - matrice du cadre de résultats</i>	7
3	<i>Actions réalisées</i>	10
3.1	<i>Action administrative</i>	10
3.2	<i>Gouvernance du projet.....</i>	10
3.2.1	<i>Réunions du Comité de Pilotage et du Comité Technique</i>	10
3.2.2	<i>Commentaires relatifs à la gouvernance du projet.....</i>	11
3.3	<i>Identification des activités de soutien et des stratégies de mise en œuvre</i>	11
3.3.1	<i>Produit 1 : Le fonctionnement des institutions est amélioré dans le secteur de la justice</i>	11
3.3.2	<i>Produit 2 : L'accès au droit et à la justice est amélioré pour tous</i>	15
3.3.3	<i>Produit 3 : Le dispositif de formation des acteurs de la justice est renforcé tout en respectant la non-discrimination et l'équité.....</i>	19
3.3.4	<i>Produit 4 : Un système intégré de gestion de l'information judiciaire et pénitentiaire est opérationnel</i>	22
4	<i>Difficultés rencontrées, mesures de mitigation et la manière d'avancer</i>	24
5	<i>Communication et visibilité</i>	25
6	<i>Contrôles effectués</i>	26
7	<i>Rapport financier.....</i>	26
8	<i>Plans de travail annuel accéléré et budget prévisionnel.....</i>	27
	<i>Annexe II Invitation à la 3eme réunion du Comité Technique</i>	31
	<i>Annexe III Évaluation indépendante de Sawasya (Mizan II)</i>	32
	<i>Annexe IV Déclaration de gestion.....</i>	34

Liste d'acronymes

CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
ENEJ	École Nationale d'Études Judiciaires
JCSC	Corps Permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires du Département des Opérations de paix des Nations Unies (Justice and Corrections Standing Capacity)
MJDH	Ministère de la Justice et des affaires pénitentiaires chargé des Droits de l'Homme
ODD	Objectif de Développement Durable
ONU	Organisation des Nations Unies
OROLSI	Office of Rule of Law and Security Institutions
PIN	Programme Indicatif National
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRI	Pénal Reform International
RDC	République Démocratique du Congo
SCAPE	Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
UE	Union Européenne

1 RESUME ET CONTEXTE

Titre du projet	Programme d'appui à la justice en République de Djibouti Numéro CRIS: DJ/FED/041-770
Durée de la mise en œuvre	4 ans, 14 février 2020 – 13 février 2024
Principal bénéficiaire	Ministère de la Justice
Agence d'exécution	PNUD
Objectif global	Renforcer l'Etat de droit et les droits de l'homme en République de Djibouti
Objectif spécifique	Améliorer la gouvernance judiciaire
Rapport couvrant la période	14 février 2021 – 13 février 2022
Budget total	4.3 millions d'Euros financé par l'Union Européenne
Préfinancement reçu	1.339.808 Euros
Total des dépenses, y compris les engagements contractuels	1,163,959.64 Euros

Le programme d'appui à la justice (PAJ) en République de Djibouti s'inscrit dans la vision 2035, et dans les plans de développement nationaux établis pour réaliser cette vision (SCAPE pour la période 2015-2019 et Djibouti ICI 2020-2024).

Dans le cadre du projet, il s'agit de pérenniser les engagements de l'Etat, tout en élargissant le champ d'intervention, par des activités structurantes, tant au niveau stratégique, qu'au niveau opérationnel: cours, tribunaux, établissements pénitentiaires, par des actions conjuguées d'appui technique et de renforcement des capacités des acteurs de la justice; par un accès renforcé au droit et à la justice et par la mise en place d'un système d'information de gestion des tribunaux et des établissements pénitentiaires.

La Convention de Contribution entre l'UE et le PNUD sur la mise en œuvre du projet a été signée le 13 février 2020. Ce rapport est le 2e rapport intermédiaire du projet soumis conformément à la Convention. Le premier rapport couvrait la période du 14 février 2020 au 13 février 2021, tandis que le présent rapport couvre l'année suivante, du 14 février 2021 au 13 février 2022.

Une collaboration étroite avec le Ministère de la Justice et des Affaires pénitentiaires est essentielle pour faire avancer les activités. Au début de l'année 2021, l'attention des autorités nationales était concentrée sur les élections présidentielles qui ont eu lieu en avril et le remaniement gouvernemental qui a suivi en juillet. Dans ce contexte, il a été difficile de faciliter un consensus et déterminer les modalités de mise en œuvre, d'aborder les questions pratiques telles que les juges à déployer pour la justice mobile. Peu de progrès ont donc été réalisés dans la mise en œuvre des activités pour le premier semestre de l'année.

Les premiers mois de l'année ont toutefois servi à mettre en place l'équipe de projet et à entreprendre les travaux préparatoires de planification et d'organisation des activités. Comme indiqué dans le premier rapport, les processus de recrutement ont été confrontés à des défis importants en raison de la pandémie de COVID et du manque de talents nationaux disponibles. L'équipe complète du projet était en place en juin 2021. L'équipe s'est installée et a emménagé dans ses bureaux au ministère de la Justice dès le mois suivant.

Le Président de la République de Djibouti, Ismail Omar Guelleh, a été investi pour un nouveau mandat de 5 ans le 16 mai 2021. Le nouveau gouvernement a été nommé le 31 mai 2021. Monsieur Ali Hassan Badhon a été reconduit à la tête du Ministère de la justice avec les attributions suivantes :

« Article 2 : Ministère de la Justice et des affaires pénitentiaires, chargé des droits de l'homme: Le Ministère de la Justice est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de justice, d'affaires pénitentiaires et de droits humains.

- Il élabore, propose et met en œuvre la réglementation en matière pénale, civile et administrative.
- Il est responsable du maintien de la discipline des juridictions.
- Il est chargé de veiller à l'égalité et au libre accès de tous à la Justice sur tout le territoire.
- Il a en charge l'organisation, le contrôle et la discipline des auxiliaires de justice.
- Il est chargé de la mise en œuvre des accords internationaux en matière de justice.
- Il est également chargé de la mise en œuvre et du suivi des accords internationaux en matière de promotion et de protection des droits humains.
- Il est chargé de la réglementation pénitentiaire, de la gestion et de la sécurité des établissements pénitentiaires.
- En collaboration avec le Ministère délégué en charge de l'économie numérique, il met en œuvre la digitalisation des services juridiques.
- L'Ecole Nationale d'Etude Judiciaire est placée sous la tutelle du ministère. »

Dès sa prise de fonction, Monsieur le Ministre de la justice s'est personnellement investi dans la mise en œuvre du projet. Cela s'est concrétisé par la nomination de l'un des conseillers du ministre comme point focal du projet le 11 juillet et par un événement de commencement officiel des activités du projet organisé le 21 juillet 2021 : "Mise en œuvre des activités du programme Appui à la Justice".

Dans les mois qui ont suivi, le PNUD a pu être en mesure de mettre en œuvre un plan d'accélération de la mise en œuvre des activités. Ce rapport fournit des détails sur chacune des activités pour lesquelles la planification s'est concrétisée ou la mise en œuvre effective a eu lieu, ou pour lesquelles il existe d'autres informations pertinentes pour la mise en œuvre.

L'activité phare du **produit 1** relatif au fonctionnement des institutions, et fixée comme priorité par le ministère de la Justice et les magistrats, consiste en la compilation des textes applicables au codes pénaux et la préparation du processus de leur révision de ce dernier.

En exécution du **produit 2** sur l'accès à la justice, le projet a soutenu l'établissement et le déploiement de la justice foraine avec le tribunal du Statut Personnel. Une session de la justice foraine a eu lieu chaque mois de novembre 2021 à janvier 2022. Pendant ces trois sessions, 50 affaires ont été entendues, donnant lieu à 25 jugements. La majorité des plaignants sont des femmes.

Le projet a également appuyé la conception et l'élaboration du cahier des charges d'un centre d'accueil des justiciables au sein du Palais de Justice pour améliorer l'accès aux informations et l'orientation dans le bâtiment.

Le PNUD a noué un partenariat avec Expertise France pour apporter une expertise et une expérience avérées pour faciliter les activités de développement de capacités dans le **produit 3** sur le dispositif de formation des acteurs de la justice. Expertise France a mené une mission d'évaluation à Djibouti entre le 12 et le 16 septembre et a élaboré un projet de méthodologie pour soutenir l'Ecole nationale des études judiciaires (ENEJ) dans la fourniture de formations aux acteurs de la justice. Une formation initiale a été dispensée aux magistrats et greffiers sélectionnés par l'ENEJ sur concours. Trois magistrats français chevronnés se sont rendus à Djibouti pour dispenser des formations sur l'éthique, la procédure civile et la procédure pénale. Un greffier français expérimenté a dispensé une formation en ligne sur le greffe et le rôle du greffier.

La salle de formation de la prison de Gabode a été réhabilitée.

Le **produit 4** sur le système intégré de gestion de l'information judiciaire est le plus ambitieux des objectifs. Il nécessite une planification importante avant le début de l'exécution.

Le Comité de Pilotage a validé le principe d'une utilisation du progiciel open source Mizan II, développé en Palestine en collaboration avec plusieurs pays européens, comme système de gestion des affaires. Une étude de faisabilité est menée par l'ANSIE et le ministère de la justice pour confirmer ce choix.

Le PNUD a lancé au mois d'août 2021 un appel à propositions pour recruter l'expertise informatique nécessaire à la mise en œuvre du produit 4. Il n'a cependant pas abouti. Aucune des entreprises locales ne disposait d'expertise spécifique dans le développement et la mise en œuvre de logiciels pour la justice et aucune des entreprises internationales ne pouvait assurer une présence continue à Djibouti. Le processus d'appel d'offres sera relancé début 2022. Des partenariats entre une entreprise locale et une entreprise internationale seront encouragés.

En raison des retards causés par la pandémie du Covid et les élections, le ministère de la Justice a jugé raisonnable de réduire le nombre de réunions du Comité de Pilotage et du Comité Technique initialement prévu (voir annexe II). Le Comité Technique du projet s'est réuni à trois reprises (18 février, 13 juillet et 14 décembre 2021). Le Comité de Pilotage du projet s'est réuni le 16 septembre 2021). Ces réunions ont permis d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre et de prendre les décisions nécessaires à la poursuite du projet.

L'UE a déployé une mission d'évaluation des activités (Results oriented monitoring) du 27 septembre au 5 octobre 2021.

2 RESULTATS CONCRETS - MATRICE DU CADRE DE RESULTATS

Ci-dessous, les activités sont organisées par résultat.

Produit 1	Indicateurs	Référence	Cible	Progrès
Le fonctionnement des institutions est amélioré dans le secteur de la justice.	1.1 Statut d'une politique pénale, d'une politique pénitentiaire et d'un système GRH développé avec l'appui de l'action.	1.1 Inexistence des documents référentiels.	1.1 2022 : cohérence entre les documents référentiels et le fonctionnement des juridictions et des EP.	1.1. L'élaboration d'une politique pénale et pénitentiaire attend les résultats de la compilation et de la révision de la législation pénale qui est actuellement en cours.
	1.2 Statut d'un système statistique fiable, désagrégé par genre et développé avec l'appui de l'action	1.2 inexistence d'un système d'enquêtes et de rapportage	1.2 2022 : établissement du reporting et d'une systématique d'enquêtes désagrégé par genre au sein du MdJ, de la CNDH, du MR et de la Cour des Comptes	1.2. Un partenaire de mise en œuvre est recherché pour réaliser cet indicateur en combinaison avec certains autres indicateurs de ce produit. Mise en œuvre de l'activité prévue pour mi-2022
	1.3 Nombre de personnes de la CNDH, la CC et du MR formées avec l'appui de l'action (données désagrégées par sexe) de l'équipe de la CNDH, de la CC et du MR	1.3 0 personnes formées	1.3 2022 : 55 membres des équipes de la CNDH, du MR et de la CC formés et opérationnels	1.3 voir 1.2
	1.4 Nombre de personnes de formées en communication avec l'appui de l'action (données désagrégées par sexe) ; Niveau d'expertise de l'équipe de communication du Ministère de la Justice, de la CNDH, de la CC et du MR développé avec l'appui de l'action.	1.4 0 personnes formées	1.4 2022 : 15 membres des équipes de communication formées et opérationnelles.	1.4 Mise en œuvre de l'activité prévue pour début 2022
	1.5 Statut de manuels de procédures internes et d'outils de suivi-évaluation développés avec l'appui de l'action.	1.5 Absence de manuels de procédures internes et d'outils de suivi-évaluation.	1.5 2022 : manuels de procédures internes et d'outils de suivi-évaluation établis et opérationnels.	1.5 Mise en œuvre de l'activité prévue pour début 2022.
	1.6 Statut d'une étude de faisabilité sur l'amélioration et la fusion des fichiers d'empreintes digitales de la	1.6 Aucune étude a été réalisé.	1.6 2020 : étude de faisabilité sur l'amélioration et la fusion des fichiers	1.6 Cette activité est prévue pour 2023 car elle sera mise en œuvre en coordination avec la

	gendarmerie et de la police en lien avec les parquets et le casier judiciaire développée avec l'appui de l'action.		d'empreintes digitales de la gendarmerie et de la police en lien avec les parquets et le casier judiciaire matérialisé.	mise en œuvre du produit 4.
	1.7 Statut d'un règlement intérieur et d'un code de déontologie au sein des établissements pénitentiaires développés avec l'appui de l'action.	1.7 Absence d'un règlement intérieur et d'un code de déontologie.	1.7 2022 règlement intérieur et code de déontologie établis et opérationnels au sein des établissements pénitentiaires.	1.7 Accord avec la JCSC pour le déploiement d'un expert pénitentiaire en en février 2022 pour exécuter cette activité.
Produit 2	Indicateurs	Référence	Cible	Progrès/cible
L'accès au droit et à la justice est amélioré pour tous	2.1 Nombre d'audiences foraines organisées avec l'appui de l'action et de bénéficiaires**(données désagrégées par sexe)	2.1 absence d'audiences foraines en matière pénale	2.1 2022 : 250 affaires d'audiences foraines (toutes matières) tenues	2.1 50 affaires ont été traitées en matière familiale dont 40 introduites par des femmes à Tadjourah et à Obock.
	2.2 Nombre de campagnes d'IEC sur le droit organisée avec l'appui de l'action et de personnes touchées (données désagrégées par sexe)	2.2 Peu ou pas d'activités IEC	2.2 : 6 campagnes nationales/régionales d'IEC sur le droit, 500 000 personnes touchées;	2.2. : Mise en œuvre de cette activité prévue vers la fin de 2022, après l'élaboration d'une stratégie de communication .
	2.3 Nombre de prisonniers (femmes et jeunes) bénéficiant d'une formation professionnelle structurée avec l'appui de l'action;	2.3 15 mineurs ont bénéficié d'une formation professionnelle	2.3 2022 : 100 mineurs et femmes bénéficiaires d'une formation professionnelle structurée utile.	2.3 Accord avec la JCSC pour le déploiement d'un expert pénitentiaire en en février 2022 pour exécuter cette activité.
	2.4 Statut d'un service d'accueil du Palais de justice développé avec l'appui de l'action.	2.4 Service d'accueil non-opérationnel	2.4 2022 : service d'accueil organisé et opérationnel.	2.4 Activité a été initié avec une première visite et session de travail au Palais de Justice
	2.5 Statut d'un dispositif de séparation effective entre les hommes et les femmes et les enfants dans les prisons.	2.5 Absence d'un dispositif de séparation effective	2.5 un dispositif de séparation effective entre les hommes et les femmes et les enfants est opérationnel dans les prisons	2.5 Accord avec la JCSC pour le déploiement d'un expert pénitentiaire en en février 2022 pour exécuter cette activité.
Produit 3	Indicateurs	Référence	Cible	Progrès/cible
Le dispositif de formation des acteurs de la justice est	3.1 Statut d'un système de formation initiale	3.1 Inexistence d'un système de formation initiale des acteurs 3.2 0	3.1 2022 : Un système de formation initiale a été développé	3.1 Un programme de formation initiale a été établi pour les magistrats et les greffiers.

renforcé tout en respectant la non-discrimination et l'équité			3.2 2022 : tous les acteurs de la justice ont bénéficié au moins d'une formation	
	3.2 Nombre de personnes formées avec l'appui de l'action (données désagrégées par sexe)	3.2 0 formations continues multi-acteurs	3.2 : 2022 : tous les acteurs de la justice ont bénéficié au moins d'une formation	3.2 : 18 auditeurs de justice (dont 8 femmes) ont pu suivre six formations (formation initiale)
Produit 4	Indicateurs	Référence	Cible	Progrès/cible
Un système intégré de gestion de l'information judiciaire et pénitentiaire est opérationnel	4.1 Statut du schéma directeur informatique et des termes de référence des marchés développés avec l'appui de l'action	4.1 Absence d'un schéma directeur informatique 4	4.1 2020 : schéma directeur informatique et des termes de référence des marchés pour l'informatisation judiciaire et pénitentiaire définis.	4.1. Le projet de TDR pour une société informatique qui développe le plan directeur informatique a été élaboré.
	4.2 Statut du progiciel et matériel informatique acquis pour l'informatisation judiciaire et pénitentiaire avec l'appui de l'action.	4.2 Absence d'un progiciel et de matériel informatique	4.2 2022 : progiciel et matériel informatique adapté pour l'informatisation judiciaire et pénitentiaire installé et opérationnel	4.2 Le logiciel de gestion des cas Mizan 2 a été sélectionné et approuvé en principe par le Comité de pilotage
	4.3 Pourcentage de personnes formées sur le nouveau système informatique (données désagrégées par sexe)	4.3 : 0% formé sur le nouveau système informatique	2022 : 100% du personnel formé sur le nouveau système informatique	4.3 Activité prévue pour 2023
	4.4 Degré d'utilisation par les Bénéficiaires du système d'information développé avec l'appui de l'action	4.4 0% du personnel utilise le nouveau système informatique	4.4 2022 : 80% du personnel utilise le nouveau système informatique	4.4 Le logiciel sera installé en 2023
	4.4.5 Statut de la gestion informatisée des archives judiciaires, pénitentiaires et administratives développée avec l'appui de l'action	4.5 Inexistence d'une gestion informatisée d'archives judiciaires, pénitentiaires et administratives	4.5 2022 La gestion informatisée d'archives judiciaires, pénitentiaires et administratives est opérationnelle	4.5 Activité prévue pour 2023

3 ACTIONS REALISEES

3.1 ACTION ADMINISTRATIVE

Le conseiller technique principal (CTP) a été recruté et déployé à Djibouti le 8 février 2021. Une priorité immédiate pour le CTP était de conclure le recrutement de l'équipe et d'installer les bureaux du projet.

Les postes de conseiller juridique national et de responsable administratif et financier ont été publiés en octobre 2020.

La conseillère juridique nationale a été recrutée et a pris ses fonctions le 17 mars 2021. Le recrutement a été retardé car peu de candidats répondaient aux exigences du poste, à savoir disposer d'expérience dans la gestion de projets et être capable de fournir des conseils techniques sur le système juridique national. Le poste a dû faire l'objet d'une nouvelle publication afin de solliciter davantage de candidats. Finalement, une juriste djiboutienne, formée en Europe, a été recrutée.

Le recrutement de l'expert financier et administratif a également fait l'objet de plusieurs processus avant d'être pourvu au mois de juillet 2021. Ce poste exige des capacités avérées en matière de passation de marchés, de gestion financière et d'administration, ainsi que la maîtrise des politiques et procédures du PNUD et de l'UE. Le chauffeur a également pris fonction en juillet 2021.

Le Ministre a nommé le 11 juillet 2021 un de ses conseillers, M. Mahamoud Hassan Said, comme point focal du projet. M. Mahamoud Hassan Said joue désormais un rôle essentiel dans l'exécution du projet. Il fournit des conseils notamment sur le contexte institutionnel, participe à la mise en œuvre des activités et surtout, sert de canal avec le Ministre. Il s'est intégré à l'équipe, participant aux réunions du personnel et à tous ses engagements avec les acteurs de la justice.

Le Ministère a également mis à disposition un espace de bureau à côté du bureau du Secrétaire Général. L'équipe a immédiatement travaillé à la rénovation de l'espace, à l'achat et à l'installation du mobilier nécessaire. L'équipe a pu commencer à travailler dans ses bureaux du ministère en juillet 2021.

Le travail au sein du ministère est essentiel pour la réussite du projet. Il a permis de créer des relations étroites entre l'équipe et le personnel du ministère, notamment le Secrétaire Général lui-même, ce qui a donné lieu à une collaboration fructueuse sur le projet. L'organisation et la coordination des activités a été grandement améliorée.

3.2 GOUVERNANCE DU PROJET

3.2.1 Réunions du Comité de Pilotage et du Comité Technique

Lors de sa **1ère réunion, le Comité Technique** (18 février 2021) a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la réunion du Comité de Pilotage tenue le 16 décembre 2020, approuvé un plan d'accélération.

La **2ème réunion du Comité Technique** (13 juillet 2021), s'est tenue après les élections nationales et l'entrée en fonction du nouveau gouvernement. Lors de cette réunion, l'équipe du projet a présenté un éventuel partenariat avec UNITAR, l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche, qui serait en mesure d'apporter une expertise Sud-Sud dans la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités du produit

1. Le Comité a décidé que l'appui à la formation dans le cadre du produit 3 devrait être dirigé vers l'ENEJ, afin de maximiser l'investissement de l'UE et assurer la pérennité de la formation professionnelle des acteurs de la Justice. La majeure partie du temps du Comité a été consacrée à une présentation en ligne par l'équipe de l'ONU en Palestine du logiciel de gestion de cas Mizan 2 et à des discussions sur son potentiel en tant que système intégré de gestion de l'information judiciaire et pénitentiaire comme requis par le produit 4. Il a été considéré que le logiciel pourrait améliorer les processus de justice et il a été décidé d'établir un Comité Technique spécifiquement pour le processus de numérisation.

Le **Comité de Pilotage s'est réuni pour la 2e fois** (16 septembre 2021). La réunion a eu lieu à l'Institut d'études diplomatiques de Djibouti, ministère des Affaires étrangères, et a été présidée par le Secrétaire Général du ministère de la Justice.

Lors de cette réunion, le Comité de Pilotage a approuvé le principe de l'utilisation du logiciel Mizan II. Comme suggéré par l'UE, le Comité a également convenu qu'une étude de faisabilité devrait être menée pour évaluer en profondeur si le logiciel répond aux exigences de l'infrastructure numérique et des systèmes judiciaires de Djibouti. En outre, le Comité de Pilotage a examiné et fourni une contribution substantielle à l'ébauche d'une méthodologie présentée par Expertise France pour le soutien du projet à la formation initiale et continue des acteurs de la Justice. La suggestion de travailler avec l'UNITAR pour la mise en œuvre du produit 1 a été examinée. Si les avantages ont été reconnus, certaines réserves ont également été exprimées. Le Comité a conclu en examinant les changements proposés en ce qui concerne le soutien à apporter à la Cour de Comptes et à la CNDH, étant donné que ces entités ont déjà réalisé les activités prévues par le projet et ont demandé un autre soutien similaire.

La **3ème réunion du Comité Technique** (13 décembre 2021), a été différente des réunions précédentes, qui se sont concentrées sur la planification. L'équipe a pu présenter les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités pour chacun des produits. Les activités sont discutées en détail ci-dessous.

3.2.2 Commentaires relatifs à la gouvernance du projet

Les comités de gouvernance du projet jouent un rôle important en fournissant des conseils techniques et une orientation sur la mise en œuvre du projet. Ils servent également à informer et à obtenir l'adhésion des principaux partenaires nationaux sur l'état d'avancement du projet.

La taille réduite de Djibouti aboutit à ce que les mêmes acteurs participent aux réunions des deux comités, ce qui entraîne des répétitions et un manque de clarté des rôles et de la composition spécifiques de chacun. Pour y remédier, le PNUD étudie avec le ministère un aménagement des agendas du Comité Technique et du Comité de Pilotage

3.3 IDENTIFICATION DES ACTIVITES DE SOUTIEN ET DES STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

3.3.1 Produit 1 : Le fonctionnement des institutions est amélioré dans le secteur de la justice

Sous-produit 1.1 : Les capacités du ministère de la justice sont renforcées

Compilation et révision de la législation pénale & Amélioration du fonctionnement de l'aide judiciaire

Dans le cadre des sous-produits 1.1, 1.2 et 2.2 pour le renforcement de l'accès à la justice et des capacités des cours et tribunaux et du ministère de la Justice, l'équipe projet a recruté en novembre 2021 une équipe de

consultants composée d'une consultante internationale, Mme Wafa Ayed, avocate et enseignante en droit pénal à l'Université de Djibouti, et Mme Amina Ahmed Abdillahi, avocate et ancienne magistrate à Djibouti.

Afin d'accroître la qualité des activités planifiées et d'optimiser les ressources, trois activités complémentaires ont été rassemblées sous une même mission de consultation. Ces trois activités sont :

- Sous-produit 1.1 : Les capacités du ministère de la Justice sont renforcées : Appui au renforcement de la Direction de la législation et de la planification
- Sous-produit 1.2 : Les performances des cours, tribunaux et établissements pénitentiaires sont améliorées : Appui au renforcement des capacités de gestion et d'organisation des institutions judiciaires
- Sous-produit 2.2 : Les difficultés d'accès à la justice sont connues : Appui à l'amélioration du fonctionnement de l'aide judiciaire étatique

L'équipe de consultantes est chargée de guider, de formuler et de fournir l'analyse de fond et les recommandations nécessaires au processus de réforme de points clés relatifs à l'amélioration de la règle de droit et de son accès à Djibouti. Les consultantes travaillent en étroite collaboration avec les partenaires nationaux tels que le ministère de la justice, les tribunaux et les acteurs de la justice.

Selon les termes de références produits par l'équipe projet et la méthodologie proposée par les consultantes, 4 livrables seront produits et répartis selon 3 phases :

Phases	Livrables	Etapes
Phase 0	LIVRABLE 1 : Calendrier de travail et méthodologie de travail	Etablissement du calendrier de travail détaillé Élaboration de la méthodologie de travail
Phase 1	LIVRABLE 2 : Recueil de la réglementation pénale incluant la législation issue du code pénal et du code de procédure pénale, avec l'indication des éventuelles ratifications de conventions internationales, et des éventuelles édications de textes juridiques pris à la suite desdites conventions, et des éventuels amendements.	Collecte et compilation de la législation pénale et procédure pénale en lien avec les parties prenantes Collecte et compilation des amendements en lien avec les parties prenantes Collecte des conventions internationales ratifiées en lien avec les parties prenantes
Phase 2	LIVRABLE 3 : Recueil de législation pénale identifiant les points d'incompatibilité et formulant des recommandations de mise en conformité en lien avec les conventions internationales ratifiées (dans la continuité de recueil de législation de la phase 1)	- Analyse des éléments législatifs en matière pénale et procédure pénale afin d'identifier les points d'incompatibilité et de formuler des recommandations de mise en conformité ; - Consultations avec les parties prenantes au cours de 2 ateliers de travail interactif de réflexion sur les réformes nécessaires avec compte-rendu (un atelier de réflexion et un autre atelier de validation en fin de tâche) ;

		- Consolidation du rapport final préparant la réforme du Code pénal et du code de procédure pénale conformément aux conventions internationales ratifiées par Djibouti.
Phase 3	LIVRABLE 4 : Rapport détaillant lesdites difficultés en les classant selon leur nature (organisationnelle, fonctionnelle, financière, etc.) et établissant des recommandations et un plan d'action en vue de l'amélioration dudit dispositif.	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse du système d'aide juridictionnelle actuelle et en identifier les difficultés de fonctionnement ; - Consultation et atelier de réflexion avec les parties prenantes afin d'analyser les difficultés rencontrées par le dispositif de l'aide juridictionnelle et les moyens préconisés pour y remédier ; - Consolidation du rapport détaillant les difficultés identifiées et établir les recommandations et un plan d'action en vue de l'amélioration de l'AJ.

L'équipe de consultantes a commencé le travail en décembre 2021. Le temps estimé pour conclure cette mission est de six mois.

Mission du Médiateur au Burundi

Par courrier du 22 juin 2021, le Médiateur de la République Monsieur Moumin Ahmed Cheikh a demandé à Madame la Représentante du PNUD de prendre en charge les frais de mission de sa délégation à Bujumbura du 29 juin au 3 juillet 2021 pour y effectuer une visite de travail dans le cadre des échanges d'expériences entre les institutions membres de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs Africains et de la mise en œuvre du mémorandum de coopération.

La délégation était constituée de Madame Nasro Houmad Gaba, chef du département juridique et de Monsieur Doualeh Abdoukader Doualeh chef du département des délégations. Etant testé positif au covid 19, M. Doualeh celui-ci n'a finalement pu participer à la mission.

L'objectif de ce déplacement s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de l'accord visant à instaurer une ligne d'action commune entre l'institution du médiateur de la République de Djibouti et l'office de l'Ombudsman du Burundi, pouvant notamment contribuer au renforcement des capacités de ces deux institutions à travers les échanges d'expériences.

L'organe de Médiation de la République de Djibouti a pour ambition d'envisager une refonte des textes de lois instituant le Médiateur de la République. Cette visite a été l'occasion de s'informer sur les modalités de fonctionnement et d'organisation de l'Ombudsman du Burundi dont les missions sont plus élargies telles que la mission de réconciliation et de paix, la mission de procéder à des actions de bonne gouvernance ou encore son rôle dans la promotion des droits de l'Homme. La Médiation de la République de Djibouti a pu profiter de l'expérience de l'Ombudsman du Burundi ce qui constitue un atout pour la refonte des textes de lois relatifs au Médiateur de la République.

La mission a pu participer à une séance de travail avec l'ombudsman du Burundi, participer aux festivités de l'indépendance du Burundi et être reçu par le président de l'Assemblée Nationale du Burundi.

Ces missions ont été financées sur les fonds de l'activité 1.1.7 « participation pour l'équipe du projet et des cadres du Ministère de la justice à des formations à l'étranger ».

Sous-produit 1.2 : Les performances des cours, tribunaux et établissements pénitentiaires sont améliorées

Renforcement des établissements pénitentiaires

Le PNUD a conclu un accord avec le bureau des Nations Unies de la capacité permanente en matière de justice et d'affaires pénitentiaires (JCSC) selon lequel il fournirait un expert en affaires pénitentiaires pour mettre en œuvre ce sous-produit et d'autres activités de soutien aux services pénitentiaires.

La contribution du spécialiste portera essentiellement sur les deux volets suivants :

- la révision et l'élaboration de plusieurs textes et règlements qui organisent l'administration pénitentiaire, le fonctionnement des établissements pénitentiaires et la gestion des détenus conformément aux normes et standards internationaux, la formation du personnel pénitentiaire.
- les programmes de réinsertion sociale des détenus et les questions de réhabilitation et/ou construction d'infrastructures de détention pour les femmes et les mineurs.

L'expert serait déployé en février 2022 pour six semaines et a déjà été identifié. Monsieur OUEDRAOGO Oscar Arzouma, spécialiste des questions pénitentiaires a travaillé par le passé dans l'administration pénitentiaire du Burkina Faso son pays d'origine dans différentes positions, ensuite au sein de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies en République Centrafricaine (MINUSCA) comme conseiller des affaires pénitentiaires avant de rejoindre le Corps Permanent de Spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires du Département des Opérations de paix des Nations Unies. Monsieur Oscar Ouédraogo a notamment travaillé en qualité de chef de projet pour l'ONG Pénal Reform International (PRI) en République Centrafricaine dans le cadre d'un projet d'appui à la mise en œuvre des réformes du système pénitentiaire centrafricain en partenariat avec la MINUSCA.

Sous-produit 1.3 : L'organisation interne de la CNDH est renforcée

La Commission Nationale des droits de l'Homme et la Cour des Comptes ont tous deux exprimés leur volonté de modifier les activités les concernant dans le cadre du projet.

Dans le cadre du projet, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) devait initialement bénéficier d'un « appui en matière de gestion des plaintes ». Le manuel de procédure de traitement des plaintes étant déjà en cours d'élaboration par la CNDH avec l'appui d'un expert international financé par GIZ, la CNDH a demandé un autre soutien : un appui pour l'accréditation de la CNDH à l'Alliance Mondiale des Institutions Nationales des Droits Humains (GANHRI). Ainsi, le projet appuiera la CNDH pour la préparation et le suivi de sa démarche d'accréditation auprès de la GANHRI.

La CNDH a ainsi formellement demandé que cette activité soit modifiée pour qu'elle reçoive le soutien du projet pour préparer et suivre sa future demande d'accréditation auprès de la GANHRI conformément à son plan stratégique. Cette activité est mentionnée expressément dans la Convention comme soutien potentiel.

La nécessité de ce changement d'appui a été présentée à la réunion du Comité de Pilotage du projet le 16 septembre 2021. Cet amendement n'implique aucune modification budgétaire. Cependant, l'indicateur 3 inclus dans les « objectifs spécifiques » nécessite d'être modifié

Sous-produit 1.4 : Les capacités du Médiateur de la République et de la Cour des comptes sont améliorées.

La Cour des comptes, quant à elle, devait bénéficier d'un « appui pour le développement d'un manuel de procédures internes afin d'améliorer l'efficacité et la transparence de son fonctionnement ». Le manuel de procédure prévu ayant déjà été réalisé, la Cour des comptes a demandé que cette activité soit remplacée par une autre activité. Elle a ainsi demandé un appui pour le développement d'un guide sur le contrôle du rapport sur l'exécution du budget de l'Etat. Cet amendement a été présentée à la réunion du Comité Pilotage du projet le 16 septembre 2021 et n'implique aucune modification budgétaire ni sur les indicateurs et cibles.

3.3.2 Produit 2 : L'accès au droit et à la justice est amélioré pour tous

Sous-produit 2.1 : L'accès à la justice dans l'intérieur du pays est favorisé

L'activité principale de ce sous-produit qui a pu être mise en œuvre durant la période de référence est l'appui à l'organisation d'audiences foraines en matière civile, pénale et familiale dans les régions de l'intérieur du pays. Le déploiement de magistrats compétents en matière civile et pénale se heurte à des difficultés procédurales et pratiques que le projet s'efforce de surmonter en collaboration avec le ministère de la justice. Il a donc été décidé de procéder à la justice mobile avec la juridiction du statut personnel pour laquelle il y a déjà une pratique établie.

Véhicule pour le MDJ

Un véhicule, de modèle Toyota Land Cruiser hard top a été acquis et remis au ministère de la Justice le 21 octobre 2021. L'objectif principal est de faciliter les missions des audiences foraines. Le logo de l'UE apposé sur le véhicule à côté de celui du ministère de la Justice permet de donner de la visibilité au projet.

L'encadrement formel de l'activité

Le 6 septembre 2021, une lettre d'accord relative à la réalisation de l'activité sur la justice mobile a été signée entre le Programme des Nations Unies pour le Développement et le ministère de la Justice et des affaires pénitentiaires, chargé des droits de l'homme, afin de préciser les conditions pratiques des audiences foraines.

Ce document détaille l'organisation et l'exécution de la justice foraine dans toutes les régions de l'intérieur à Djibouti. Pour ce faire, le Ministère s'est engagé d'une part à planifier des sessions de justice mobile dans chacune des quatre régions de l'intérieur à Djibouti. Cela inclut la mise en place de l'équipe de justice mobile et l'élaboration d'un agenda avec un itinéraire détaillé. L'équipe de Justice aura le mandat et la capacité de traiter les affaires pénales et civiles. Le Ministère s'efforcera également d'inclure des représentants de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et du Médiateur de la République dans certaines missions des équipes mobiles de justice. D'autre part, le Ministère s'est engagé à organiser régulièrement des sessions de justice mobile sur l'ensemble du territoire de Djibouti, conformément à l'agenda et au plan de travail élaborés par le ministère. Il soumet au PNUD la composition de l'équipe de justice mobile, son agenda et son itinéraire.

Le Ministère de la justice met à disposition les magistrats, les greffiers et les autres membres des équipes de justice mobiles. Il fournit tous les matériels dont l'équipe de justice mobile a besoin pour mener à bien son travail. Il mobilise le véhicule attribué par le projet avec un chauffeur du Ministère. Il met à disposition des locaux dans les régions de l'intérieur pour conduire la justice foraine et les réunions. Enfin, le Ministère de la justice coordonne la communication préalable aux communautés afin qu'elles soient informées de l'arrivée des équipes de justice mobile et des dates des audiences prévues. Le PNUD quant à lui fournit le carburant pour les missions, le per diem pour chaque membre des équipes de justice mobile et si nécessaire, un véhicule avec chauffeur en plus.

Le 28 octobre 2021, l'équipe du projet a rencontré le Président du tribunal de première instance et le président du tribunal du statut personnel de Djibouti en présence du Secrétaire Général et du point focal du projet. La réunion portait sur la tenue prochaine d'une assemblée générale exceptionnelle au palais de justice afin de désigner les juges participant aux audiences foraines et l'organisation de la première mission en novembre. Le contexte a évolué en quelques semaines. C'est finalement par décret présidentiel que les magistrats ont été désignés.

Une mise en œuvre de la justice mobile en étroite relation avec l'établissement des nouvelles juridictions à Obock et à Dikhil



Par décret n°2021-326/PR/MJDH portant affectation et nomination des magistrats du 28 décembre 2021, sur proposition du Ministre de la Justice, des Affaires pénitentiaires, Chargé des Droits de l'homme, en conseil des Ministres en sa séance du 16 décembre 2021, des magistrats ont été nommés dans les juridictions nouvellement créées dont notamment celles situées en dehors de Djibouti à savoir le tribunal de première instance de Dikhil, le tribunal de première instance d'Obock, le tribunal de statut personnel de Dikhil et le tribunal du statut personnel d'Obock. Chacune de ces villes sera prochainement dotée d'un Président du tribunal de première instance, d'un Procureur

de la République et d'un Président du tribunal de Statut Personnel. En effet, le décret en son article 3 précise que « les affectations des magistrats nommés par le présent décret auprès des juridictions de Balbala, d'Obock et de Dikhil, ne seront effectives qu'après l'installation des dites juridictions dans leurs sièges respectifs ».

La stratégie adoptée par le ministère et l'équipe du projet a donc été de solliciter ces magistrats pour effectuer les audiences foraines afin qu'ils se familiarisent avec le terrain sur lequel ils seront amenés à exercer à l'avenir. Lorsque de nouvelles juridictions seront établies dans les capitales régionales, la justice mobile permettra aux magistrats nouvellement nommés de parcourir la région et de rendre une justice de proximité. En travaillant avec les magistrats nouvellement nommés dans les régions, plutôt qu'avec les magistrats de la capitale, l'exercice de la justice devient plus durable et la continuité est assurée dans le traitement des affaires.

Le ministère a souhaité que les audiences foraines n'aient lieu qu'après l'installation officielle des juridictions par le ministre de la Justice accompagné de délégations. Le tribunal du Nord ayant été installé la semaine du 7 novembre 2021, les audiences foraines du Nord ont pu débuter deux semaines plus tard, le 28 novembre 2021.

Les tribunaux ont été officiellement installés dans le Sud la semaine du 20 février 2022. L'équipe du projet a rencontré les magistrats le 3 mars pour organiser la première mission de justice mobile dans cette région qui est prévue pour le 20 mars 2022.

Le déroulement des premières audiences foraines

Les audiences foraines ont débuté le 28 novembre 2021 dans le Nord. La première mission a duré cinq jours dans les régions de Tadjourah et d'Obock. Elle était constituée d'un chef de mission (conseiller technique du Ministre de la justice et représentant du ministère de la justice dans le cadre de la mission), d'un magistrat du tribunal du statut personnel, d'un greffier du tribunal du statut personnel, d'un chauffeur du ministère de la justice, de l'expert national du projet d'appui à la justice et du chauffeur du projet.

A la suite de cette première mission, des audiences se sont tenues à la fréquence des renvois par le juge du statut personnel c'est-à-dire une fois par mois.



A ce jour, 50 affaires ont été traitées et 25 ont été jugées. Les affaires concernent principalement les demandes de divorce et les demandes d'augmentation des charges matrimoniales.

Dans ce qui est un développement positif, la justice mobile est devenue intimement liée à l'établissement de nouveaux tribunaux dans le Nord et le Sud. En déployant des juges qui ont été nommés pour ces nouveaux tribunaux, le projet est en mesure d'assurer la présence des juges immédiatement après l'établissement des tribunaux, et donc de garantir le traitement des affaires pendant la période intérimaire jusqu'à l'installation permanente des juges. Le déploiement dans le Sud est en attente de l'établissement officiel du nouveau tribunal de Dikhil, prévu pour février 2022. Dans cette hypothèse, le projet a élaboré, en collaboration avec le ministère de la Justice, un plan de sessions mensuelles du tribunal mobile pour l'année à venir.

Les obstacles rencontrés

Devant l'absence de données statistiques fiables quant à la demande effective de justice dans les régions et les coûts élevés de construction de nouveaux tribunaux dans les régions, il apparaissait opportun, dans le cadre du projet, de se limiter à étendre les sessions de justice foraine aux affaires pénales et civiles. Le Président du tribunal de première instance et le Procureur de la République d'Obock ont donc été sollicités pour participer aux quatre missions de novembre 2021 à février 2022. Néanmoins, ils n'ont pas rejoint la mission arguant qu'il n'y avait pas de prison opérationnelle et qu'ils devaient intervenir sur place en 24h/48h. Une intervention rapide du Procureur de la République n'est pas possible dans le cadre des audiences foraines. Celles-ci doivent être planifiées à l'avance afin notamment de payer les perdiems des participants avant leur départ.

Sous-produit 2.2 : Les difficultés d'accès à la justice sont connues

Etude de perception sur le fonctionnement et l'accès à la justice

Dans le cadre de ce sous-produit, le projet doit réaliser une étude de perception sur l'état de la justice et les difficultés d'accès à la justice. Cette activité est décrite comme suit dans l'Annexe I de la Convention :

« Etude de perception sur l'état de la justice et les difficultés d'accès à la justice : cette étude permettra d'évaluer la perception des populations djiboutiennes quant au fonctionnement de la justice, son accessibilité et le niveau de connaissance des populations sur leurs droits et le fonctionnement de la justice formelle. Cette étude évaluera en outre l'incidence de la justice traditionnelle par rapport à la justice informelle. Une première étude sera réalisée durant les 6 premiers mois du projet et une deuxième étude sera réalisée durant les 6 derniers mois du projet afin

d'évaluer l'impact des actions menées dans le cadre du projet. Ces études auront un focus particulier sur les difficultés rencontrées par les femmes et les groupes minoritaires pour accéder à la justice. »

Les termes de référence de cette activité ont été rédigés et présentés lors du Comité Technique de juillet 2021. Néanmoins, le Ministère de la justice a indiqué que cette activité serait menée directement par le ministère et financé par son budget interne.

Sous-produit 2.3 : L'accueil des justiciables au Palais de justice est amélioré

Afin d'améliorer l'accueil des justiciables au Palais de Justice de Djibouti-ville et de renforcer leur accès à la justice, le projet prévoit la réhabilitation du bâtiment d'accueil du Palais de Justice de Djibouti-ville incluant la création d'un espace d'information sur la justice à disposition des justiciables.

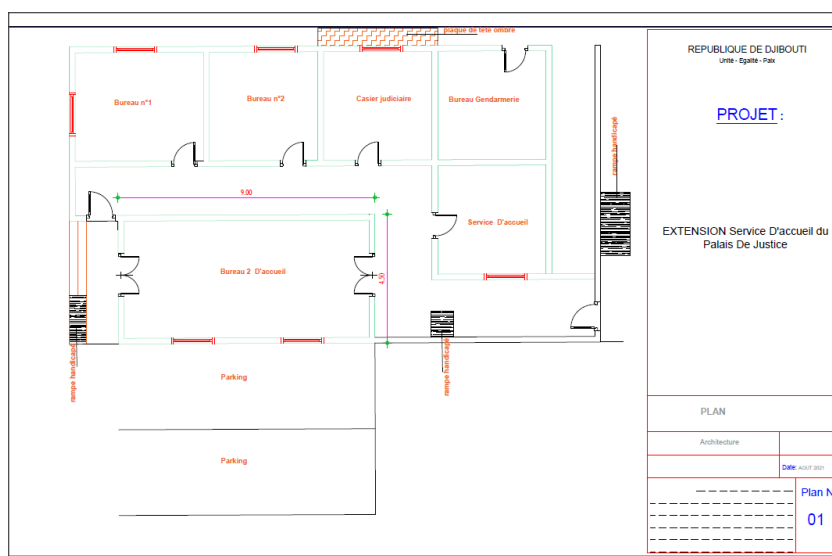
L'équipe projet a initié cette activité en mai 2021 avec une première visite et session de travail au Palais de Justice avec les principales parties prenantes nationales afin d'identifier l'étendue des besoins et exigences pour la réalisation de cette activité. Cette première session de travail a été placée sous le lead de Madame Nima Ali, Première Présidente de la Cour d'appel de Djibouti. Une seconde visite de terrain a également eu lieu en présence de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées (ANPH) de Djibouti qui a formulé ses recommandations quant à la restructuration du bâtiment pour assurer un accueil inclusif. A l'issue de ce premier entretien, une première ébauche de plan a été produite et fût finalisée au cours d'une série d'échanges avec les parties prenantes, et avec le soutien de l'ingénieur du PNUD, Mr Faiz Hassan.

Le projet final fût arrêté en juillet et a été soumis par le Secrétaire Général du Ministère de la Justice au Ministère de la Ville, de l'Urbanisme et de l'Habitat pour examen afin de garantir l'alignement avec les règlements et règles de construction. Les plans révisés ont été reçus par le Ministère de la Justice le 8 décembre 2021.

Le bâtiment d'accueil actuel en forme de L sera fermé, afin de créer une pièce supplémentaire de 40m² qui servira de centre d'accueil pour les justiciables. La pièce sera aménagée avec des présentoirs contenant des brochures explicatives sur le fonctionnement de la justice à Djibouti, les droits des citoyens et les différentes procédures de saisine à leur disposition. La petite pièce servant actuellement d'accueil et de bureau du casier judiciaire accueillera le service d'audience qui orientera et informera les personnes sur le lieu et horaire de leur audience. Le service de délivrance du casier judiciaire sera déplacé dans l'une des salles adjacentes, et la fenêtre existante sera remplacée par une fenêtre guichet pour permettre aux justiciables de retirer facilement leurs documents. Un dispositif permettra d'ombrager la zone d'attente au guichet.

Enfin, le bâtiment entier sera rendu accessible aux personnes handicapées grâce à l'installation de deux rampes handicapées aux deux entrées du bâtiment et la porte d'accès principale sera agrandie pour permettre leur accès.

LE PLAN FINAL APPROUVE



Suite à une révision du cahier de charges, la procédure d'appel d'offre a été publiée le 3 février au 19 février 2022. Le début des travaux est prévu en mars 2022. Le nouveau centre d'accueil sera inauguré lors de l'organisation de journée porte-ouverte au Palais de Justice de Djibouti, rassemblant divers stands d'information et d'activités participatives à destination des justiciables.

3.3.3 Produit 3 : Le dispositif de formation des acteurs de la justice est renforcé tout en respectant la non-discrimination et l'équité

Sous-/produit 3.1 : La formation initiale est renforcée

Appui à la réhabilitation et l'équipement du local de formation de la prison de Gabode

Le local de formation des détenus de la prison de Gabode, a été réhabilité et équipé. Des travaux de construction essentiels ont été réalisés pour éviter les fuites, renforcer la structure et embellir l'installation, qui était dans un état de délabrement. Des équipements pour la formation à l'intérieur ont été installés, notamment des tables, des chaises, un écran de projection et des ordinateurs. Grâce à cela, l'installation sera plus opérationnelle et permettra de dispenser des formations aux détenus dans de bien meilleures conditions. Les femmes et les enfants sont les principaux bénéficiaires car la salle est principalement utilisée à leur profit.

Ces différents travaux, ont été appréciés positivement par ingénieur en génie civil du PNUD. Ils seront révisés et validés par l'expert en affaires pénitentiaires du JCSC. Une plaque murale commémorative gravée avec la mention « bâtiment réhabilité dans le cadre du projet d'appui à la justice financé par l'Union Européenne » sera placée à l'entrée de la salle de formation de la prison civile de Gabode.



La formation initiale est renforcée pour les magistrats, avocats, greffiers, huissiers

Pour la première fois à Djibouti, en mai 2021, l'ENEJ a organisé deux concours de recrutement, l'un pour les magistrats l'autre pour les greffiers, deux professions dont les recrutements sont jugés prioritaires. A l'issue des épreuves de sélection écrites et orales, 18 places d'auditeurs de justice ont été pourvues (12 francophones et 6 arabophones pour le tribunal de statut personnel) et 9 places pour les élèves greffiers (7 francophones et 2 arabophones).

Un accord a été signé le 9 juillet 2021 entre Expertise France, opérateur mandaté du Ministère de la Justice et de l'ensemble des professions juridiques et judiciaires françaises, et le PNUD pour accorder le montant de 507 903 euros à Expertise France pour la mise en place du volet formation du Programme d'Appui à la Justice (PAJ). Les résultats attendus étant à terme que la stratégie de développement de l'ENEJ est rédigée et adoptée, que les curricula de formation initiale des professions sont rédigés, que l'ENEJ dispose d'un pool de formateurs formés et que les professionnels de justice en activité sont formés.

Du 12 au 16 septembre 2021, Monsieur Axel Gamet, responsable du pôle justice, Madame Elise Zahi, chargée de projets au sein du pôle justice d'Expertise France, accompagnés de Valérie Pérot, Adjointe au chef du département international, chargée de mission et Madame Valérie Culiolo magistrate, chargée de mission de l'Ecole Nationale de la Magistrature ont effectué une mission de terrain à Djibouti. Ils ont pu rencontrer l'équipe du PNUD ainsi que celle de l'UE et le chargé du projet et comprendre leurs attentes, rencontrer les bénéficiaires du projet, en particulier l'ENEJ, et identifier ses besoins et attentes. Cette visite a été l'occasion pour eux de présenter Expertise France et le pôle justice au PNUD et à l'ENEJ, et présenter l'expertise publique française identifiée, en particulier l'Ecole Nationale de la Magistrature, pour le projet.

La rentrée des 18 auditeurs de justice de l'ENEJ s'étant effectuée en octobre 2021, Expertise France s'est principalement proposée de « répondre aux objectifs du Programme d'appui à la Justice tout en s'alliant aux avancées effectuées par l'ENEJ en termes de formation initiale des magistrats et greffiers » dans sa stratégie de méthodologie d'appui à l'Ecole Nationale d'Etude Judiciaire pour la mise en place d'une formation initiale et continue.

Expertise France s'est donc concentrée sur la formation initiale de ces deux professions en dépêchant des experts français de haut niveau à Djibouti. Ainsi, à partir de novembre 2021, les auditeurs de justice de l'ENEJ ont pu suivre 5 formations :

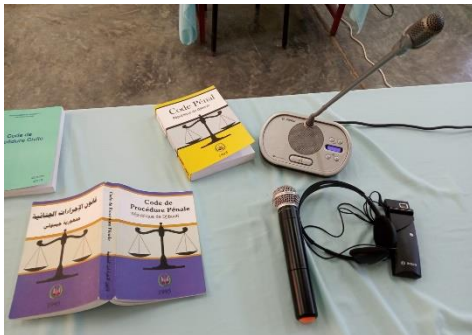
- 1) Une formation à la déontologie des magistrats, dispensée par Monsieur Jean-Marie Huet, Procureur Général honoraire et ancien membre du Conseil Supérieur de la Magistrature, du 7 au 9 novembre 2021 ; (18 participants dont 8 femmes)



- 2) Une formation sur le procès civil et la méthodologie du jugement civil, dispensée par Monsieur Claude Consigny, magistrat honoraire et ancien Président du Tribunal de Grande Instance de Dijon, du 21 au 29 novembre 2021 ; (24 participants dont 16 femmes) ci-dessous des photographies de la visite de l'équipe du projet, du chargé de programme gouvernance du PNUD et de l'attaché à la section coopération de la délégation de l'Union Européenne.



- 3) Une formation sur le processus décisionnel du procès pénal et de la procédure pénale, dispensée par Monsieur Jean-Pierre Getti, magistrat honoraire et ancien président de la Cour d'assise de Paris, du 12 au 16 décembre 2021 ; (11 participants dont 7 femmes)
- 4) Une formation sur la présentation du greffe, les greffiers et leurs rôles, dispensée à distance par Monsieur Jérôme Lesne Mesnard, greffier principal, chargé de mission auprès de la cheffe du bureau de l'aide aux victimes et de la politique associative/Secrétaire général du ministère de la justice, les 15, 16, 20, 21 et 22 décembre 2021. (8 participants dont 6 femmes)
- 5) Une formation sur le cursus 2 et 3 des greffiers stagiaires (cursus 2 : les différents registres, l'enregistrement des affaires, la constitution des dossiers et le suivi des dossiers, la prise en charge des parties et les dates d'audience et Cursus 3 : les différents actes, la mise en forme des décisions et l'assistance du magistrat à l'audience), dispensée à Monsieur Mohamed Nehal, chef de cabinet des chefs de la Cour d'Appel de Poitiers et ancien formateur de l'Ecole nationale des greffes de Dijon, du 15 au 20 janvier 2022. (10 participants dont 8 femmes)



Sous-produit 3.2 : La formation continue et spécialisée sont renforcées

Sur la base de la mission effectuée à Djibouti du 12 au 16 Septembre 2021, Expertise France, propose d'apporter son appui, entre autres, pour le développement de sessions sur les fondamentaux du métier de magistrat et de greffier et propose des actions pour la formation continue des agents pénitentiaires.

Une fois les formations initiales lancées, des formations continues de l'ensemble des professions judiciaires (magistrats ; greffiers ; avocats ; huissiers de justice ; surveillants pénitentiaires), viendront compléter l'action menée sur les nouveaux entrants dans la profession, en proposant des remises à niveau pour tous les professionnels en activité.

Des sessions de formation continue structurantes sur les fondamentaux de chaque métier, mais également des sessions thématiques (droit maritime, droit de l'environnement, trafics d'êtres humains), déterminées selon les besoins des bénéficiaires (institutions et personnels) et la stratégie de formation de l'ENEJ, sont prévues ainsi que des sessions de formation de formateurs, afin de pérenniser la diffusion des acquis et des enseignements. Les autorités djiboutiennes pourront ainsi disposer d'un vivier de formateurs et asseoir la pratique de la formation continue comme une composante centrale des acteurs dans le domaine de la Justice.

3.3.4 Produit 4 : Un système intégré de gestion de l'information judiciaire et pénitentiaire est opérationnel

La réalisation de ce produit est complexe. Il ne suffit pas d'introduire de nouvelles technologies, il faut aussi réaliser des changements dans l'ensemble du système judiciaire : les lois et les règlements doivent fournir le cadre normatif pour que l'e-justice fonctionne, les institutions et les hiérarchies doivent peut-être être restructurées pour intégrer le passage du papier au numérique, les processus doivent être révisés et les gens doivent être formés pour intégrer une façon de travailler fondamentalement nouvelle. Le processus exige d'identifier et de traiter les risques, comme l'atteinte au droit à la vie privée, tout en travaillant stratégiquement pour maximiser son potentiel en termes d'amélioration de l'accès à la justice, de la transparence et de l'efficacité du système. Au niveau de la gestion de projet, il faut prendre des décisions importantes comme le choix du logiciel à utiliser ; où commencer ce voyage compliqué ; comment assurer la durabilité du processus pour que le système de gestion des dossiers soit utilisé et entretenu après la fin du projet. Même la tâche consistant à identifier les compétences requises pour mettre en œuvre les activités est compliquée étant donné le large éventail de compétences et de connaissances informatiques spécifiques nécessaires. Pour compliquer encore les choses, l'introduction de l'e-justice est une stratégie relativement nouvelle dans l'appui international à l'état de droit, et il n'existe donc pas de manuel à suivre.

Ces complications doivent être prises en compte dès le début, ce qui nécessite une planification considérable avant le début de l'exécution. Les deux étapes préliminaires essentielles sont de décider du logiciel à utiliser pour la gestion des cas et de recruter une société informatique pour avoir en interne l'expertise et les capacités nécessaires pour procéder. Des progrès ont été réalisés sur ces deux plans, mais il y a aussi des défis importants à relever.

Sous-produit 4.1 : Le schéma directeur informatique et les termes de références des marchés sont disponibles

En août 2021, le PNUD a lancé un appel à propositions pour recruter l'expertise nécessaire à la mise en œuvre du produit 4. La date limite était le 23 septembre. La stratégie consistait à recruter une entreprise plutôt qu'un individu pour avoir accès au large éventail de compétences requises par le biais d'un seul cabinet de conseil. Une entreprise peut engager et coordonner la fourniture de différentes expertises et assurer un service continu, ce qu'un expert unique ne peut pas faire. Pendant la phase préparatoire, les tâches de l'entreprise consistaient à entreprendre toute la planification requise pour le produit 4, c'est-à-dire élaborer le plan de travail général, effectuer une analyse des capacités pertinentes à Djibouti et à Mizan II, identifier les exigences du système judiciaire et, sur cette base, élaborer le plan directeur informatique comme l'exige ce sous-produit.

L'entreprise élaborera également les TDRs pour le matériel, les logiciels, le personnel, les matériaux et les services nécessaires à la mise en œuvre du plan. Pendant la phase de mise en œuvre et de test, l'entreprise accompagnerait le PNUD et le ministère de la Justice en fournissant des conseils techniques et un contrôle de qualité pour garantir la bonne mise en œuvre du plan.

Le processus d'appel d'offres n'a pas abouti. Aucune entreprise internationale n'était en mesure d'assurer la présence à Djibouti requise pour garantir le transfert de connaissances et la durabilité nécessaires à la réussite

du processus d'e-justice. Inversement, aucune entreprise djiboutienne ne dispose d'une expertise pertinente dans la mise en œuvre de systèmes de gestion des dossiers pour la justice. En outre, peu d'entreprises ont pris en compte les considérations relatives à la réalisation d'un changement stratégique au sein du système judiciaire par le biais du processus de numérisation. Tirant les leçons de cette expérience, l'équipe du projet a entrepris de reformuler les termes de référence, en encourageant le partenariat entre une entreprise internationale et une entreprise locale et en stipulant clairement les exigences pour réaliser le changement stratégique. Les termes de référence révisés ont été partagés avec les partenaires nationaux et l'UE pour obtenir leur contribution avant finalisation.

Sous-produit 4.2 : Un environnement informatique modernisé est mis à disposition (le logiciel paramétré et applications opérationnels)

Lors de sa réunion du 16 septembre 2021, le Comité de Pilotage du projet a accepté d'utiliser Mizan II, un logiciel de gestion des affaires développé pour le Conseil supérieur de la magistrature en Palestine avec le soutien de Sawasya, le programme conjoint de l'ONU qui soutient l'état de droit en Palestine. L'UE est l'un des donateurs de Sawasya. Cette décision fait suite à une série d'échanges entre les autorités djiboutiennes et palestiniennes. Les représentants du ministère de la Justice ont notamment participé à une conférence régionale en Jordanie en juin 2019 sur les systèmes de gestion des affaires dans le secteur de la justice, où Mizan II faisait partie des systèmes présentés. Le logiciel Mizan a également fait l'objet d'une présentation au Comité Technique le 13 juillet 2021 afin de préciser les capacités du système.

Les principaux avantages de Mizan II sont qu'il a contribué à améliorer l'efficacité des procédures judiciaires en Palestine et qu'il fonctionne donc dans un environnement complexe (voir Annexe III). L'examen préliminaire de Mizan II montre qu'il est compatible avec l'infrastructure informatique de Djibouti et qu'il répond aux exigences du système judiciaire. Mizan II est un logiciel libre et, grâce à la coopération Sud-Sud, le Haut Conseil Judiciaire de Palestine a proposé son appui technique à Djibouti. Djibouti n'aurait donc pas à payer de droits de licence et pourrait apporter au système toutes les modifications nécessaires pour l'adapter et le mettre à niveau. Mizan II englobe toute la chaîne de la justice pénale et a donc le potentiel d'être étendu au-delà des tribunaux.

Mizan II est le résultat de 15 ans d'apprentissage et d'un investissement de 5,5 millions USD. Djibouti bénéficierait de cette expérience et de cet investissement considérable, car le système est maintenant pleinement opérationnel et l'équipe de Sawasya fournirait des conseils techniques pour soutenir l'intégration réussie de Mizan II dans les processus et les institutions de justice de Djibouti.

Comme l'a suggéré l'UE lors de la réunion du Comité de Pilotage, le choix de Mizan fera l'objet d'une étude de faisabilité. Les objectifs de l'étude sont les suivants :

1. Fournir une description technique de Mizan II
2. Assurer de l'interopérabilité de Mizan II avec les autres Systèmes d'Information de l'Etat
3. Assurer de l'intégration de Mizan 2 avec le PKI (*Public Key Infrastructure*, Infrastructure à Clé Public) national.
4. Réaliser une analyse coûts-bénéfices
5. Déterminer si Mizan 2 réponds aux besoins du système judiciaire djiboutien

Le ministère et l'ANSIE ont officiellement désigné les membres du comité. Emanant du ministère, il y a un magistrat, un greffier, deux experts en informatique, un analyste de projet et un conseiller du ministre. L'ANSIE compte trois représentants de haut niveau. Le groupe est coordonné par le Directeur Etudes et Planification de l'ANSIE.

Pour plus d'informations sur Mizan II, en attendant les résultats de l'étude de faisabilité, le présent rapport contient à l'annexe III les conclusions d'une évaluation indépendante de Sawasya portant spécifiquement sur Mizan II.

Sous-produit 4.3 : Le personnel concerné (gestionnaires, utilisateurs, informaticiens) est apte à utiliser le nouveau système informatique

Le PNUD a lancé un processus de recrutement d'une société informatique qui identifiera les besoins en formation et aidera à recruter et à superviser le partenaire qui mettra en œuvre cette activité (voir ci-dessus sous-produit 4.1).

La mise en œuvre de ce sous-produit est prévue pour 2023 après l'installation du logiciel Mizan 2.

Sous-produit 4.4 : L'intranet judiciaire sécurisé est opérationnel et sous-produit 4.5 : La gestion administrative et documentaire est améliorée

Le PNUD a lancé un processus pour recruter une société informatique qui élaborera les termes de référence de ces activités et supervisera leur mise en œuvre.

La mise en œuvre de ce sous-produit est prévue pour 2023 après l'installation du logiciel Mizan 2.

4 DIFFICULTES RENCONTREES, MESURES DE MITIGATION ET LA MANIERE D'AVANCER

Le projet a été confronté à des défis internes et externes. En interne, le principal défi a été la mise en place et l'opérationnalisation de l'équipe. En raison de la combinaison d'un réalignement des priorités pour faire face à la pandémie de COVID et du manque de candidats qualifiés, l'équipe complète n'a été mise en place qu'en juin 2021. Même après sa mise en place, la capacité de l'équipe a été compromise par l'absence d'un de ses membres pendant près de 15 semaines pour des raisons médicales.

Mesures de mitigation : Pour combler les lacunes de l'équipe, le PNUD a appuyé directement les activités essentielles. L'équipe complète est désormais recrutée et est installée dans ses bureaux au Ministère de la Justice.

L'expérience de l'équipe du projet et l'engagement avec les acteurs de la justice a révélé qu'un certain nombre d'activités du premier produit sont plus exigeantes en termes de compétences techniques et de ressources que prévu initialement. Un exemple clair est le soutien du projet aux affaires pénitentiaires. Alors que le projet nécessite une expertise technique approfondie pour fournir des outils de suivi des services pénitentiaires, une proposition de réorganisation et de renforcement de la Direction des affaires pénitentiaires, une révision des règlements internes, l'élaboration d'un code d'éthique, une description des tâches du personnel pénitentiaire et une contribution à la politique pénale dans le domaine correctionnel, le budget pour l'expertise technique sur les affaires pénitentiaires n'est que de 17 324 euros.

Mesures de mitigation : L'équipe du projet a identifié les catégories d'expertise requises dans le cadre du produit 1 et a cherché à les mettre en œuvre dans leur ensemble, soit de manière intégrée. Les catégories d'expertise identifiées sont les suivantes : communication, gestion des ressources humaines, droit, administration des tribunaux et affaires pénitentiaires. Pour donner un exemple concret, en combinant la révision du code pénal avec la révision du système d'aide juridictionnelle, il a été possible de générer

le budget nécessaire au recrutement d'un expert international et d'un expert national et à l'organisation d'ateliers.

Le défi particulier que représentait la mise en œuvre de l'appui aux affaires pénitentiaires a été résolu grâce au partenariat avec JCSC, qui a accepté de prendre en charge le billet d'avion et le salaire d'un expert pénitentiaire international pendant six semaines en appui au projet. Le projet couvrira seulement payer les per diem et l'organisation des ateliers. Grâce à ces synergies, le PNUD est en mesure d'exécuter des activités de soutien aux services pénitentiaires avec le budget alloué.

Sur le plan externe, la difficulté principale était la faible disponibilité des autorités et des partenaires, concentrés sur la réponse au COVID-19, les élections présidentielles qui se sont déroulées en avril 2021 et la mise en place d'un nouveau gouvernement au mois de mai 2021. La justice est un département régalien et Djibouti est un pays fortement centralisé. Le leadership du ministère de la Justice est essentiel pour faire progresser la mise en œuvre des activités du projet

Mesures de mitigation : L'équipe du projet s'est intégrée au ministère de la justice et a établi de bonnes relations de travail avec les principaux acteurs de la justice. L'équipe travaille désormais directement avec les membres des institutions concernées par le projet, en consultation permanente avec le point focal du projet et le secrétaire général du ministère .

La manière d'avancer

Comme expliqué dans le rapport précédent, le début de la mise en œuvre du projet a été retardé. Afin d'accélérer la mise en œuvre, l'équipe du projet a élaboré un plan de travail accéléré présenté ci-dessous. Les stratégies d'accélération consistent à mettre en œuvre ensemble des activités connexes et des partenariats avec des acteurs capables d'entreprendre une série d'activités. Cela permet d'économiser du temps et des ressources sur le recrutement et la mise en œuvre de l'activité elle-même, tout en générant des synergies entre les activités. L'équipe de justice travaille sur trois approches clés :

- A) Contracter un partenaire capable d'exécuter la plupart des activités du produit 1. Le projet avance dans les discussions avec Expertise France à cet égard.
- B) Faire appel à un expert pour mettre en œuvre toutes les activités de soutien aux services pénitentiaires. Tous les produits ont des activités liées au système pénitentiaire. Ceci a été réalisé grâce à l'accord avec la JCSC.
- C) Recruter une coentreprise informatique permettant de soutenir la mise en œuvre globale du produit 4. Le PNUD est déjà avancé dans ce processus.

5 COMMUNICATION ET VISIBILITE

Le PNUD a publié des communiqués de presse et s'est engagé directement avec les médias pour assurer la couverture du projet.

La cérémonie de lancement des activités du 6 juillet 2021 a fait l'objet d'une couverture médiatique extensive, dans la presse et les réseaux sociaux.

Presse

<https://www.lanation.dj/lancement-des-activites-du-programme-appui-a-la-justice/>

Medias sociaux

https://twitter.com/elsheikh_fatima/status/1412078975732551687

<https://twitter.com/FranceaDjibouti/status/1412778170177228805>

<https://twitter.com/UEaDjibouti/status/1412060182906089477>

Les séances de formation à l'ENEJ ont également fait l'objet de plusieurs publications sur les réseaux sociaux.

ENEJ - September 2021

<https://twitter.com/PNUDDjibouti/status/1438105368467542023>

ENEJ - November 2021

<https://twitter.com/PNUDDjibouti/status/1464882492062720005>

<https://twitter.com/PNUDDjibouti/status/1464873286567874560>

<https://www.facebook.com/pnuddedjibouti/posts/4718260761572255>

<https://www.facebook.com/pnuddedjibouti/posts/4718217328243265>

6 CONTRÔLES EFFECTUÉS

Une mission de terrain du 'Results Oriented Monitoring' (ROM) a été entreprise par l'expert de l'UE du 27 septembre au 5 octobre 2021. Le rapport final avec les observations et les recommandations était prêt en novembre 2021. Le PNUD s'est efforcé de répondre aux sept recommandations clés du rapport ROM. Les progrès réalisés à cet égard feront l'objet d'un rapport spécifique à l'UE, car bon nombre des mesures prises ne relèvent pas de la période visée par le présent rapport.

Le bureau pays a assuré la mise en œuvre du projet conformément au cadre de référence du contrôle interne du PNUD, évalué de manière satisfaisante par l'UE.

Aucun problème n'a été détecté qui nécessiterait un rapport à l'UE.

7 RAPPORT FINANCIER

Les dépenses consolidées du projet s'élèvent à EUR **1,163,959.64** y compris les dépenses réelles et les engagements contractuels. Pour plus de détails, merci de vous référer au tableau en annexe I.

8 PLANS DE TRAVAIL ANNUEL ACCELERE ET BUDGET PREVISIONNEL

Légende	
	Activité en bonne voie
	Activité réalisée
	Retard / problème
P	Phase de planification
E	Exécution

PROJET APPUI A LA JUSTICE									
Rapport d'avancement des activités et plan de travail accéléré									
14 février 2022 - 13 février 2023									
Produits	Activités selon le Budget	Indice de mise en oeuvre	2022					23	Budget Estimatif 2022 (EUR)
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1		
ACTIVITE 1 (Produit 1) : Le fonctionnement des institutions est amélioré dans le secteur de la justice							Activity 1		
Activité (Sous-produit) 1.1 : Les capacités du ministère de la Justice sont renforcées	1.1.1 Appui au renforcement de la direction des ressources humaines et de gestion financière			P	E	E	E	7 086,26	
	1.1.2 Appui au développement et à la mise en oeuvre d'une stratégie de communication		P	E	E	E	E	9 004,14	
	1.1.3 Appui au renforcement de la Direction des affaires judiciaires			P	E	E	E	10 237,71	
	1.1.4 Appui au renforcement de l'Inspection Générale des Services judiciaires		E	P/E	E	E	E	14 064,47	
	1.1.5 Appui au renforcement de la Direction de la législation et de la planification		P	E	P/E	E	E	33 802,00	
	1.1.6 Appui au renforcement de la Direction de l'administration pénitentiaire		E	P/E	E	E	E	7 086,26	
	1.1.7 Participation pour l'équipe du projet et des cadres du Ministère de la Justice à des formations à l'étranger							-	
Activité (Sous-produit) 1.2 : Les performances des cours, tribunaux et établissements pénitentiaires sont améliorées.	1.2.1 Appui au renforcement des capacités de gestion et d'organisation des institutions judiciaires			E	E			24 503,87	
	1.2.2 Appui au renforcement des capacités de gestion et d'organisation des établissements pénitentiaires			P	E	E		10 237,71	
	1.2.3 Appui à l'exécution des peines et au recouvrement des amendes			P	E	E		10 237,71	

	1.2.4 Etude de faisabilité sur l'amélioration et la fusion des fichiers d'empreintes						E		12 371,69	
Activité (Sous-produit) 1.3 : L'organisation interne de la CNDH est renforcée	1.3.1 Appui au renforcement des capacités de la CNDH en matière de traitement des plaintes		P	E					10 914,82	
	1.3.2 Appui au développement et à la mise en oeuvre d'une stratégie de communication		P	E	E	E	E		19 602,02	
Activité (Sous-produit) 1.4 : Les capacités du Médiateur de la République et de la Cour des comptes sont améliorées	1.4.1 Appui au renforcement des capacités du médiateur de la République en matière de communication		P	E	E	E	E		20 502,43	
	1.4.2 Appui au renforcement des capacités de la cour des comptes		P	E	E				19 241,85	
Sous-total Activité 1									208 892,94	96%
ACTIVITE 2 (Produit 2) : L'accès au droit et à la justice est amélioré pour tous									Activity 2	
Activité (Sous-produit) 2.1 : L'accès à la justice dans l'intérieur du pays est favorisé	2.1.1 Appui à l'organisation d'audiences foraines en matière civile, pénale et familiale dans 4 régions du pays		E	E	E	E	E		80 630,00	
	Achat du véhicule									
Activité (Sous-produit) 2.2 : Les difficultés d'accès à la justice sont connues	2.2.1 Etude de perception sur le fonctionnement et l'accès à la justice								-	
	2.2.2 Appui à l'amélioration du fonctionnement de l'aide judiciaire étatique				E	E			16 728,80	
	2.2.3 Appui à la sensibilisation des populations à leurs droits				E	E	E		22 510,35	
Activité (Sous-produit 2.3) : L'accueil des justiciables au Palais de justice est amélioré	2.3.1 Appui au renforcement du service d'accueil du palais de justice		E	E	E				18 008,00	
	2.3.2 Appui à l'organisation de journées porte ouverte du palais de justice				E				6 753,11	
Activité (Sous-produit) 2.4 : La préparation à la réinsertion sociale des détenus est soutenue (femmes et jeunes)	2.4.1 Appui à l'amélioration des conditions de détention des femmes et mineurs		P	P	E	E			90 041,42	
			P	E	E	E	E		36 016,57	

	2.4.2 Appui a la reinsertion sociale des detenus									
Sout-total Activité 2									270 688,24	52%
ACTIVITE 3 (Produit 3) : Le dispositif de formation des acteurs de la justice est renforcé tout en respectant la non-discrimination et l'équité*									Activity 3	
Activité (Sous-Produit) 3.1 : La formation initiale est renforcée	3.1.1 Appui à la rehabilitation et l'équipement du local de formation de la prison de Gabode		E	E					2 598,78	
	3.1.2 La formation initiale est renforcée pour les magistrats, avocats, greffiers, huisiers		E	E	E	E	E		130 608,00	
Activité (Sous-Produit) 3.2 : La formation continue et spécialisée sont renforcées	3.2.1 La formation continue et spécialisée sont renforcées pour les magistrats, avocats, greffiers, huissiers		P		E	E	E		105 836,00	
Sous-total Activité 3									239 042,78	46%
ACTIVITE 4 (Produit 4) : Un système intégré de gestion de l'information judiciaire et pénitentiaire est opérationnel*									Activity 4	
Sous-produit 4.1 : Le schéma directeur informatique et des termes de références des marchés sont élaborés	4.1.1 Appui à l'elaboration du schema directeur informatique		P	P	E	E			42 228,00	
	4.1.2 Appui à l'élaboration des TdR des marchés pour les achats d'équipement et le développement du logiciel					E	E		13 506,00	
Sous-produit 4.2 :Un environnement informatique modernisé est mis à disposition (le logiciel paramétré et applications opérationnels)	4.2.1 Achat des équipements informatiques						E		40 000,00	
	4.2.2 Developpement et mise en place du logiciel informatique				E	E	E		30 000,00	
	4.2.3 Mise en place des infrastructures reseaux au sein de la prison de Gabode			P					-	
Sous-produit 4.3 : Le personnel concerné (gestionnaires, utilisateurs, informaticiens) est apte à utiliser le nouveau système informatique	4.3.1 Formation des informaticiens du ministere pour la maintenance du systeme d'information								-	
	4.3.2 Formation des utilisateurs sur le logiciel developpe								-	
Sous-produit 4.4 : L'intranet judiciaire sécurisé est mis en place	4.4.1 Appui a la mise en place d'un intranet judiciaire								-	
Sous-produit 4.5 : La gestion administrative et documentaire est améliorée	4.5.1 Appui a la gestion informatisee des ressources humaines					P	E		30 000,00	
	4.5.2 Appui a la gestion informatisee des archives judiciaires, penitentiaies et administratives								-	

	4.5.3 Appui a la gestion de la jurisprudence										-	
Sous-total Activité 4										155 734,00	15%	
ACTIVITE 5 - Appui technique et logistique*										Activity 5		
Conseiller Technique Principal (P4)	36 mois										259 549,92	
Expert national justice (SC5/3)	36 mois										27 516,97	
Expert international en informatisation des systemes judiciaires (IC)	180 jours										85 735,00	
Expert administratif et financier (SC3/3)	36 mois										32 324,72	
Chauffeur (SC2/1)	36 mois										12 933,77	
Chargé de Programme (25%)	36 mois										17 897,23	
Associée au programme finances (13%)	36 mois										7 013,63	
Chargé des achats (38%)	36 mois										27 012,43	
Chargé de communication (6%)	36 mois										2 701,24	
Office cost	36 mois										2 500,00	
Transport (vehicule de projet)	36 mois										-	
Transport (vehicule de projet)	36 mois										4 500,00	
Visibilite	36 mois										-	
Communication	36 mois										3 000,00	
Evaluation	45 jours										-	
Audit	30 jours										-	
Sous-total Activité 5										482 684,91	36%	
TOTAL GENERAL ACTIVITES										1 357 042,87		
GMS (7%)										94 993,00		
Total General Contribution UE										1 452 035,87		
GRAND TOTAL										1 452 035,87	37%	

Sur la période 14 février 2022 au 13 février 2023, les dépenses prévisionnelles du projet s'élèvent à **1,452,035.87 EUR.**

ANNEXE II INVITATION A LA 3EME REUNION DU COMITE TECHNIQUE

RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI
UNITÉ - EGALITÉ - PEIX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,
DES AFFAIRES PÉNITENTIAIRES
CHARGÉ DES DROITS DE L'HOMME



جمهورية جيبوتي
الوحدة - المساواة - السلام
وزارة العدل
و مصلحة السجون
المكافئة بحقوق الإنسان

Réf. ...2021.211 SG.17504...

Date : ...07/12/2021...

رقم :

تاريخ :

Le Secrétaire Général,

Aux

membres du comité technique du PAJ

Objet : Invitation à la réunion du Comité technique du 13/12/21

Madame, Monsieur, Chers amis,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la réunion du Comité technique du projet « Appui à la justice » qui se tiendra en la salle de réunion du ministère de la justice, le lundi 13 décembre 2021, de 10h00 à 12h00.

En considérant le retard pris au lancement des activités du projet, en raison des restrictions liées à l'épidémie de la Covid-19 d'une part, et à l'organisation des élections mobilisant d'importantes ressources du département de la justice d'autre part ;

Nous pouvons considérer que l'exécution du projet suit un rythme appréciable dont la 3ème séance du Comité technique évoquera le contenu dans les termes de l'agenda joint à la présente.

Nous vous prions de bien vouloir, agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Secrétaire Général,

MAKI OMAR ABDOULKADER

Général

ANNEXE III ÉVALUATION INDEPENDANTE DE SAWASYA (MIZAN II)

Ce qui suit est extrait (en anglais) d'un rapport d'évaluation de décembre 2020 réalisé par le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) sur Sawasya II, le programme conjoint des Nations unies pour la promotion de l'État de droit en Palestine.

pages 27 and 28

Management systems

Perhaps the most obvious technical success of the programme has been the expanding reach and resulting effectiveness of the Mizan II case management system. There is solid evidence that it has contributed to improvements in the efficiency of court processes, resulting in courts being able to address more cases. This is a significant impact in itself, given that the Palestinian courts have a large backlog of cases to be addressed, with a resulting large number of pre-sentencing detainees. This backlog decreased by 14% in 2019, at least in part due to more efficient case management in Mizan II using courts. The Mizan II system also serves the greater purpose of building justice system information sharing, which promotes communication and better justice outcomes.

Over the period of Sawasya II the Mizan II system has been expanded to be used by all specialised prosecution units (creating coherence of approach and information storage across the AGs). Mizan II was also implemented in family courts enforcement departments in Hebron, Bethlehem, and Nablus. Linkages between Mizan II users have continued to develop, including between the High Judicial Council and the police, or the regular courts and the judicial police. These connections enable rapid information flows to support court processes, such as the issuing of warrants, or to ensure that police are aware of court outcomes and can enforce them.

These developments align with recent efforts to support Palestinian capacity to deliver E-Justice. Twelve justice institutions endorsed the e-Justice matrix that sets out a roadmap for the operationalization of 19 e-Services and defines the roles of each institution. Sawasya II has encouraged the committee meetings to progress e-justice, and provided the needed technical training using a train-the-trainers modality. This represents a long-term effort to develop a shared justice portal that provides ease of access to Palestinian's seeking legal information and services, and while the progress on coordination between agencies is a useful outcome in itself, it is currently unclear how rapidly this process will have an impact on access to justice in Palestine.

Much of the above comment focuses on the continued expansion of the Mizan II system to encompass more of the justice system, which is a critical aspect of progress given the benefits of a holistic court management system for the effective and efficient management of justice processes. However, the success in building interlinkages and developing Palestinian capability to manage and maintain the system, while sounding less impressive, is in many ways more important. Major information management systems support better outcomes only when the partner can manage and maintain the capability with limited or no support. In this context the evidence is positive. While Sawasya II continues to pay for some aspects of the system, others are covered under Palestinian organisational budgets. Palestinian institutions have developed a strong IT team, albeit with funding support from the programme.

The good work on implementing better data collection and sharing in the courts is complemented by a sensible programme investment into the Palestinian country level justice monitoring systems, an approach

that is well aligned with the focus on achieving the SDG's and with improving the use of information by the State of Palestine. The evaluation team support the worth of the positive relationship with the National Statistics Department, as the success of the surveying processes positions the State of Palestine to track its progress against SDGs. Breadth of engagement on developing an institutional attention to data and understanding of monitoring is also seen in the standardised training for M&E developed by the National School of Administration with programme support. The evaluation team would like to see this data used more widely by the programme, and the importance of data further stressed, given the excellent work that has occurred in developing this capability. There are some reservations over the sustainability of the capability as it is currently being developed, which will be addressed in a later section of this report.

L'intégralité du rapport est disponible via ce lien : <https://issat.dcaf.ch/sqi/download/159625/3341771>



ANNEXE IV DECLARATION DE GESTION

Je, soussignée, Emma Ngouan-Anoh, en ma qualité de représentante résidente du PNUD à Djibouti, confirme qu'en relation avec la convention de contribution de l'Union Européenne FED/2020/414-891 (ci-après la «convention»), sur la base de mon propre jugement et des informations dont je dispose, notamment des résultats des audits et des contrôles effectués:

1. les informations communiquées conformément à l'article 3 des conditions générales de la convention pour l'exercice courant du 14/02/2021 au 13/02/2022 sont présentées de manière appropriée et sont complètes et exactes;
2. les crédits ont été utilisés aux fins prévues, telles que définies à l'annexe I de la convention;
3. les systèmes de contrôle mis en place offrent les garanties nécessaires que les opérations sous-jacentes ont été gérées conformément aux dispositions de la présente convention;
4. l'organisation a exécuté les activités conformément aux obligations énoncées dans la convention et a appliqué les systèmes de comptabilité, de contrôle interne et d'audit, ainsi que les procédures d'octroi de subventions et de passation de marchés, y compris une procédure de réexamen, visés à l'article 1.3 des conditions particulières, qui ont été évalués positivement par la Commission au cours de l'évaluation ex ante des piliers.

Je confirme en outre n'avoir connaissance d'aucun fait non divulgué susceptible de porter préjudice aux intérêts de l'Union européenne.

Djibouti, 14 avril 2022

Emma Ngouan-Anoh